

LIBERTÉ ÉGALITÉ
NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

SECONDE ANNÉE RÉPUBLICAINE.

Le 3^e. jour de la 3^e. Décade du 1^{er}. Mois.

Ere vulgaire.

LUNDI 14 Octobre 1795.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue St-Honoré, vis-à-vis l'ancien Hôtel de Noailles, n^o. 1499, près les Jacobins. Le prix de la souscription est de 42 liv. pour un an, de 21 liv. pour six mois, & de 12 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTANILLE, Directeur de l'Abonnement, qui doit commencer le premier d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non-affranchies.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Extrait d'un discours adressé par l'honorable John Jay, haut-judicier des Etats-Unis, au grand jury du district central de l'état de Virginie, assemblé à Richemont.

Messieurs du grand jury.

C'EST une maxime aussi ancienne que fondée en raison, que tout individu & toute collection d'individus ont le droit de faire usage de ce qui leur appartient, pourvu qu'il n'en résulte pas de dommages pour autrui : c'est-là un de ces préceptes simples qui dérive de l'intérêt qu'ont tous les hommes à user de leur droit de propriété, de leur droit de liberté, de leurs forces, & généralement de tous les moyens dont la nature & la loi les ont doués.

Une stricte impartialité dans la manière d'accorder sûreté & protection à tous, dans les moyens de les empêcher de se nuire & de nuire à la société dont ils sont membres, sont au nombre des premiers devoirs de tout gouvernement libre; car dans ceux qui ne sont pas libre, ces devoirs sont subordonnés aux caprices de ceux qui gouvernent sans être assujettis aux loix qu'ils ont dictées au peuple.

Mais par-tout où les loix sont l'ouvrage du peuple qui les a faites lui-même pour l'utilité commune, & que leur exécution est confiée à des citoyens au choix du peuple qui tiennent de lui toute leur autorité, l'obéissance à ces loix doit être entière, générale & stricte.

La constitution & les loix des Etats-Unis sont l'expression de la volonté générale; cette volonté doit donc dominer seule, & régler tout dans toute l'étendue de la république. Le respect que toute nation se doit à elle-même, impose à son gouvernement l'obligation de faire obliger toutes ses loix, non-seulement par les citoyens, mais encore par tous les étrangers qui y résident. Il n'y a pas de principe plus sage que celui de soumettre tous les étrangers qui sont admis dans un pays à une obligation exacte des loix pour le tems qu'ils y résident; & s'ils venoient à y manquer, il faut les juger & punir d'après ces mêmes loix. En effet, le but de toute punition est de faire respecter les loix & de maintenir le bon ordre & la sûreté publique. De-là il s'ensuit que les sujets des puissances belligérantes sont tenus pendant leur séjour dans ce pays, de respecter la neutralité dont il fait profession, & qu'ils sont punissables au même

degré & de la même manière que nos propres concitoyens, de toutes les infractions qu'ils se permettroient contre cette neutralité dans toute l'étendue des limites & de la juridiction des Etats-Unis.

Il ne faut pas perdre de vue ce principe, que toute nation est & doit être parfaitement & absolument souveraine chez elle, à l'exclusion de toute espèce de prétention de la part d'un prince étranger ou de celle de ses sujets avec ou sans autorisation. . . . C'est une conséquence évidente de la liberté & de l'indépendance des nations, que chacune d'elles a le droit de se gouverner comme elle le juge à propos, & qu'aucune ne doit se mêler du gouvernement intérieur d'un autre état. De tous les droits appartenans à une nation, celui de la souveraineté est, sans contredit, le plus précieux; c'est par conséquent celui que les autres peuples, s'ils veulent être justes, doivent le plus scrupuleusement respecter.

Ces principes généraux sont applicables à un grand nombre de loix qu'il est inutile de détailler ici. Je n'en citerai ici que deux qui suffiront pour faire comprendre les raisons & l'étendue de ces principes.

Le droit de lever des troupes est un droit souverain qui n'appartient qu'à la nation seule: aucune puissance étrangère ne peut l'exercer légitimement sans une permission préalable; autrement ce seroit attenter à la souveraineté de la nation. Le code du droit des gens est formel là-dessus: il y est déclaré « que le droit de lever des troupes appartient exclusivement à la nation: ce pouvoir important est l'appanage de la souveraineté, & fait partie de la prérogative souveraine ».

Personne ne doit enrôler des soldats sur un territoire étranger, sans la permission du souverain: ceux qui osent le faire, violent un des droits les plus sacrés du souverain. C'est un crime puni avec la plus grande sévérité dans tout état policé: par-tout les recruteurs étrangers sont pendus sur-le-champ. C'est avec raison qu'on les traite ainsi; car on ne peut pas présumer que ce soit par ordre de leur souverain qu'ils ont commis ce crime; & quand même ils en auroient reçu cet ordre, ils n'auroient pas dû y obéir, attendu qu'aucun souverain n'a le droit de commander nulle part ce qui est contraire à la loi naturelle. S'il paroît évident que le souverain a autorisé le crime, c'est une injure qui devient un motif de lui déclarer la guerre, à moins qu'il ne consente à réparer ses torts. . . .

Les Etats-Unis étant résolus d'observer une stricte neutralité dans la guerre actuelle, ceux qui se permettoient ou favoriseroient des hostilités contre aucune des puissances belligérantes, mériteroient d'être punis sévèrement. La neutralité que nous observons, nous laisse la faculté d'exercer envers chacune des puissances belligérantes, tous les actes d'humanité & tous les bons offices qui sont en notre pouvoir, & de continuer notre commerce avec elles, excepté toutesfois pour les articles qui auroient pour objet de donner à l'une d'elles la prépondérance au détriment des autres.

La prudence exige de nous que nous cherchions tous les moyens d'éviter une rupture avec aucune de ces puissances, & en même tems de nous tenir prêts à nous défendre en cas d'attaque de leur part. S'il nous devient impossible de l'éviter, nous ne nous déshonorons pas en achetant la paix par des sacrifices & des humiliations indignes d'un peuple libre & magnanime.

A L L E M A G N E.

De Francfort, le 1^{er} octobre.

On établit des magasins considérables dans ces environs. — On assure que le roi de Prusse passera l'hiver dans cette ville.

Les Autrichiens ont quitté, depuis le 19, leur camp devant Landau, & se sont rendus vers Weissenbourg; les Prussiens l'occupent actuellement.

Le corps d'armée prussienne, qui a quitté les Pays-Bas, est composé de six régimens suivans : carabiniers de Kospoth, cuirassiers de Rappert, régimens d'infanterie de Knobelsdorf, Kalkstein, Kninsky & Auhalt-Coethen, deux compagnies de chasseurs; ce corps, commandé par le général Knobelsdorf, mène avec lui beaucoup d'artillerie.

La majeure partie du dépôt d'artillerie autrichienne, à Ulm, a été transportée à l'armée de Warmser & à Fribourg.

Le corps de réserve, qui étoit dans le Tyrol, est arrivé au cercle de Suabe; il consiste en 5885 soldats, 210 officiers & 1351 chevaux.

La ville de Spire ressemble à un hôpital. Plusieurs églises, des couvens & d'autres édifices, sont remplis de malades & de blessés. On est occupé, dans ce moment, à établir des écoles dans ces églises-hôpitaux.

Le général Ferriari, arrivé de Vienne au quartier-général du roi de Prusse, a apporté un nouveau plan d'opérations. Ce quartier-général a été transféré d'Edinghof à Burgweiler.

Quelques personnes affirment que l'on a entamé des conférences conciliatoires. Une gazette du pays accrédite cette idée, pour offrir au peuple l'espoir consolant de la paix. Il est certain néanmoins que des lettres écrites de divers lieux du Brabant & du Palatinat, s'accordent à annoacer l'heureux terme de la guerre. Si le gouvernement François n'a donné lieu à ce bruit par aucune démarche, c'est une preuve que les puissances coalisées sentent leur foiblesse, & désespèrent de réduire des hommes armés pour leur liberté. En effet, on dit publiquement à Bruxelles, que dans quatre semaines il faudra faire la paix ou évacuer la Belgique. On écrit du camp autrichien en Allemagne, que l'on tenteroit encore une attaque sur les lignes de Weissenbourg, & que si elle étoit infructueuse, on songeroit à prendre des quartiers d'hiver.

Ce ne sont pas seulement les bras qui manquent aux armées combinées, elles sont dans une pénurie extrême d'argent. L'empereur avoit donné des ordres à Amsterdam pour la négociation d'un emprunt de 12 millions de florins. Trois maisons puissantes avoient souscrit pour la somme entière; mais après quelques vaines tentatives, elles ont été contraintes de renoncer.

L'orgueil national des Anglois a été tellement blessé par la défaite de leur armée près de Dunkerque, & la perte considérable qu'elle y a eue, qu'ils en rejettent la cause sur la mauvaise contenance & la fuite des Hollandois. Le parti de l'opposition n'a pas manqué de mettre à profit ces revers pour réunir un grand nombre de pétitions en faveur de la paix. On remarque sur-tout celles de Manchester & de Birmingham. Ces villes souffrent d'autant plus de la stagnation du commerce; que leurs fabriques & leurs manufactures doivent leur principal éclat au vif empressement des François à accueillir les fruits de leur industrie.

B E L G I Q U E.

De Bruxelles, le 1^{er} octobre.

Il n'est pas sans intérêt de connoître la manière dont les ennemis des François ont rendu compte de la victoire de ces derniers, dans la Westfandre; il faut sans doute que la perte de ces farouches ennemis de la liberté & la valeur des républicains aient été grandes, puisque les esclaves battus sont forcés d'en convenir eux-mêmes. Voici leur relation :

« Le cordon des troupes hollandoises qui s'étendoit de Menin à Messines, n'étoit pas en état de résister à l'impétuosité des François, qui avoient rassemblés de tous côtés, sur-tout de Lille, Armentières & Bailleul, leurs principales forces pour le rompre & pénétrer dans la Flandre. La journée du 10 fut terrible pour les alliés. Le combat dura cinq heures entières, pendant lesquelles les François, toujours renforcés de troupes fraîches, devoient avoir tout l'avantage. Les Hollandois se battirent en braves gens; mais surmontés par le nombre, ils se virent contraints d'abandonner d'abord les postes de Messines, Warneton et Commines, ensuite Menin & Warvich; & tout le corps hollandois, après une perte très-considérable, se vit contraint de faire sa retraite au-delà de Courtray, & jusqu'à Gand. Le général Beaulieu arriva fort à propos pour couvrir leur retraite.

» Néanmoins les François, dans le dessein de pousser plus loin leurs avantages, forts de 14 mille hommes, attaquèrent le 15 le général Beaulieu dans son poste près de Courtray, & tâchèrent de faire tomber sur lui tout l'effort de leur nombreuse artillerie. Les Autrichiens le soutinrent avec courage & constance. Dès le commencement de l'action, le capitaine Malcamp, du régiment de Beaulieu, avoit été détaché pour prendre l'ennemi en flanc. La manœuvre réussit, & contribua à le mettre en désordre. Le général en profita, l'attaqua à son tour, de front, & le poussa jusqu'à Menin. Le duc d'York avoit envoyé de Dramnyden le général Erbach, avec deux bataillons de Hessois, deux bataillons d'Autrichiens, & six escadrons de cavalerie, pour renforcer le général Beaulieu, & ces troupes arrivèrent au moment où le général Beaulieu approchoit de Menin. On en chassa l'ennemi après une rude canonade; il couvrit sa retraite par une arrière-garde, & la défendit avec beaucoup de valeur.

F R A N C E.

De Paris, le 23 du premier mois, &c.

Paris devient aujourd'hui un arsenal formidable où vont se forger les armes qui armeront les bras de nos frères qui vont vaincre les tyrans. Deux canons forgés aux forges de Luxembourg, ont été présentés au ministre de la guerre. Dans peu de jours, des fusils fabriqués de toutes pièces doivent être présentés à la convention nationale. Déjà près de deux mille ouvriers sont en activité dans les ateliers publics; indépendamment de ces travaux, plus de six cents machines sont passées à des ouvriers dans leurs ateliers particuliers, & ces machines

occupent dans ce moment près de deux mille ouvriers; ils se portent au travail avec une telle ardeur qu'il est possible que dans peu de tems ils fournissent quinze cents fusils par jour.

Le tribunal révolutionnaire a condamné à mort Jacques-François Boulemy, prêtre, curé de Sénogis, département des Vosges, convaincu d'avoir voulu rétablir la royauté en France, & approuvé la trahison de l'inséparable Damouriez.

Extrait des délibérations du corps municipal, du 9^e. jour de la seconde décade du premier mois de l'an 2^e. de la république française, qui fixe le maximum du prix des denrées & marchandises stipulées dans l'article 1^{er}. du décret du 29 septembre dernier, ainsi qu'il suit :

Viande fraîche. Bœuf, la livre, 13 f. 5 d. Mouton, 14 f. 9 d. Veau, 14 f. 5 d. Porc, 13 f. 2 d.
Beurre frais, la livre. Chartres, 14 f. Longjumeau, 1 l. 2 f. Gournay, 1 l. 7 f. 4 d. Iligny, 1 l. 8 f. 8 d.
Beurre, la livre. Salé, 1 l. 9 d. Fondu, 18 f. 1 d. Suif, la livre, 16 f.
Chandelle, la livre, 1 l. 1 f. 4 d.
Sucre, la livre, 1 l. 12 f. 1 d.
Cassonade, la livre, 1 l. 3 f. 9 d.
Savon, la livre, 1 l. 5 f.
Soude, la livre, 10 f. 9 d.
Potasse, la livre, 14 f. 8 d.
Lard salé, la livre, 1 l.
Miel, la livre. Commun, 12 f. 9 d. Blanc, 19 f. 5 den. Gâtinois fin, 1 l. 6 f. 1 d. Narbonne, 2 l. 18 f. 1 d.
Huiles. D'olive fine, la livre, 1 l. 11 f. 5 d. *Idem*. demi-fine, 1 l. 6 f. 1 d. *Idem*. de navette à brûler, 19 f. 5 d.
Vinaigre blanc, la pinte, 13 f. 1 d. Rouge, la pinte, 10 f. 5 d.
Eau-de-vie, la pinte, 1 l. 13 f. 11 d.
Esprit-de-vin, la pinte, 2 l. 2 f.
Cidre ordinaire, le muid de 288 pintes, 80 l. Fin, 112 l. Bière, le quart de 72 pintes, 15 l. 4 f.
Sabots, la paire pour homme ordinaire, 12 sous; pour femme, 10 f. 8 d.; pour petite femme, 9 f. 4 d.; pour moyens enfans, 8 f.; pour enfans, 6 f. 8 d.; mignons fins, 2 l. 6 f. 8 d.; mignons ordinaires, 1 l. 6 f. 8 d.
Vins, à la piece & à la pinte. Orléans ordinaire, la piece de 240 pintes, 130 l. 13 f. 4 d.; la pinte, 10 f. 10 den. Blaisois, la piece de 248 pintes, 121 l. 13 f. 9 d.; la pinte, 9 f. 9 d. Mâcon ordinaire, la piece de 224 pintes, 148 liv. 12 f. 10 d.; la pinte, 13 f. 3 d. Mâcon moyen, la piece de 224 pintes, 228 l. 12 f. 10 d.; la pinte, 1 l. 5 f. Mâcon fin, la piece de 224 pintes, 375 l. 6 f. 2 d.; la pinte, 1 l. 13 f. 5 d. Bourgogne & Auxerre ordinaire, la piece de 288 pintes, 183 l. 9 f. 4 d.; la pinte, 12 f. 9 d. Bourgogne & Auxerre moyen, la piece de 288 pintes, 448 l. 2 f. 8 d.; la pinte, 1 l. 11 f. 1 d. Bourgogne & Auxerre fin, la piece de 288 pintes, 554 l. 16 f.; la pinte, 1 l. 18 f. 6 d. Anjou ordinaire, la piece de 248 pintes, 121 l. 13 f. 9 d.; la pinte, 9 f. 9 d. Tours ordinaire, la piece de 264 pintes, 130 l. 8 f.; la pinte, 9 f. 10 d. Roussillon ordinaire, la piece de 288 pintes, 236 l. 16 f.; la pinte, 16 f. 6 d. Languedoc ordinaire, la piece de 288 pintes, 183 l. 9 f. 4 d.; la pinte, 12 f. 9 d. Auvergne ordinaire, la piece de 270 pintes, 148 l. 13 f. 4 d.; la pinte, 11 f. Du pays ordinaire, la piece de 240 pintes, 50 l. 13 f. 4 d.; la pinte, 4 f. 3 d.

Draps à l'aune.

Louviers & Abbeville, couleur ordinaire, 45 l. Louviers, couleur fine, 47 l. 13 f. 4 d. Elbeuf, *idem* ordinaire, 29 l.

Idem fine, 31 l. 13 f. 4 d. Berry, *idem* ordinaire, 14 liv. 6 f. 8 d. *Idem* fine, 17 l. Sedan noir, 42 l. 6 f. 8 d. Espagnolette, couleur ordinaire, 8 l. 6 f. 8 den.

Toiles à l'aune.

Etoupe, à torchons, 9 seiziemes, 1 l. 4 f. 1 d. Pour tabliers, 3 quarts, 2 l. 5 f. 8 d. Sept huitiemes, 2 l. 13 f. 8 d. Quatre quarts, 3 l. 4 f. 4 d.

Toiles à l'aune.

Chanvre jaune, trois quarts, 2 l. 11 f.; sept huitiemes, 3 l. 1 f. 8 d.; quatre quarts, 3 l. 11 f.
Ménage blanche, cinq huitiemes, 2 l. 17 f. 3 d.; deux tiers, 3 l. 11 f.; sept huitiemes, 3 l. 11 f.; quatre quarts, 4 l. 4 f. 4 d.
Cretonne, deux tiers, 8 l. 11 f.; sept huitiemes, 8 liv. 17 f. 8 d.; quatre quarts, 11 l. 4 f. 4 d.; cinq quarts, 12 l. 11 f.
Laval fin, deux tiers, 7 l. 4 f. 4 d.; gros, deux tiers, 5 l. 17 f. 8 d.
Bsauvais, Truffet, un demi, 7 l. 17 f. 3 d.; deux tiers, 19 l. 17 f. 8 d.

(La suite à demain).

COMMUNE DE PARIS.

Du 21^e. du premier mois, &c.

Le conseil entend la lecture d'une lettre du commissaire de police de la section du Panthéon-François. On y annonce qu'il se forme un rassemblement dans cette section, à la porte d'un épicier, pour avoir le sucre à trente sous; le conseil général renvoie cette lettre à l'administration de police, pour les mesures à prendre, & arrête que tous les comités révolutionnaires, les comités civils des sections, le comité de salut public du département, les officiers de paix, seront invités ainsi que tous les bons citoyens, à employer la plus grande surveillance dans ce moment où les malveillans pourroient chercher à semer du trouble. Un membre observe que les marchands refusent de livrer leurs marchandises parce que la loi n'est pas encore promulguée.

Le conseil général arrête, que le tarif des denrées arrêté par le corps municipal, sera envoyé dans les 48 sections, & que les comités révolutionnaires seront invités à en faire la proclamation chacun dans l'étendue de leur arrondissement, demain à huit heures du matin.

Un membre dénonce une sainte ampoule qui existe à Tours, & qui a servi ainsi que celle de Reims, au sacre de quelques tyrans; il demande, & le conseil arrête, qu'il sera écrit à la société populaire de Tours, pour l'inviter à détruire cet instrument du fanatisme.

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Charlier).

Suite de la séance du 21^e. jour du premier mois, &c.

Barrere fait connoître la correspondance du comité de salut public avec les représentans députés, près Lyon, depuis le 14 septembre jusqu'à ce jour. On y remarque une grande énergie révolutionnaire, le comité ne cessa d'y recommander une attaque de vive force; il s'étonne des lenteurs du siège, & adopte le plan de Couthon en rejetant celui de Dubois-Crancé.

Châteauneuf-Randon, écrit du quartier-général de Lyon, le 9 octobre, que les chefs des rebelles au nombre d'environ

deux mille, ont tenté de s'évader; mais qu'ils sont poursuivis de tous côtés, & par nos colannes & par le peuple lyonnais, furieux d'avoir été trompé. Châteauneuf ajoute, par *post-scriptum*: « Je fais rétrograder le courrier pour vous apprendre que les rebelles sont taillés en pièces de toutes parts; leur train d'artillerie est pris, ainsi que le trésor qu'ils emportoient.

Le comité s'occupe de rechercher si la victoire est complète, si tout a été fait pour ne la pas manquer, & quel parti il en faut tirer. Un courrier extraordinaire va porter l'heureuse nouvelle aux armées du Nord & de la Vendée: Barrère fait adopter deux projets d'adresses destinés pour ces armées, & il donne lecture d'une lettre adressée par le comité aux représentans actuellement dans Lyon; voici quelques traits de cette pièce: — « Les rebelles sont-ils tous exterminés? Comment vous ont-ils échappés? Ils ont donc passé sur les rangs de nos soldats! Point de faiblesse, point de pitié: que, dans Lyon, tout soit glacé de terreur! que les demeures fastueuses des riches disparaissent! Épargnez les manufactures, épargnez les indigens, consolez les patriotes: au-delà, tous sont complices d'un attentat qu'on ne peut égarer que dans le sang des coupables ». Le comité termine la lettre en invitant les représentans à envoyer promptement les troupes disponibles vers l'armée qui campe sous les murs de Toulon.

Le commandant temporaire d'Avènes écrit, en date du 7 octobre, que nos troupes du camp retranché de Maubeuge, attaqués trois fois par les Autrichiens, les ont repouffés trois fois avec grande perte: un nombre très-considérable d'ennemis a mordu la poussière: le régiment des dragons de Cobourg a été totalement détruit. Ces faits ont été rapportés par six Autrichiens qui sont venus habiter le sol de la liberté. « Tout est tranquille depuis hier, ajoute le commandant d'Avènes; on n'entend plus le canon: l'une de nos patrouilles a attaqué un détachement de douze hussards, qui a pris la fuite après avoir perdu quatre hommes ».

Eynard, capitaine des douanes à Arles, écrit, en date du 3 octobre, qu'après une recherche de deux jours dans l'isle Canargues, il a découvert & arrêté un conspirateur, nommé Tricard, commissaire-ordonnateur à Toulon; la correspondance de ce traître peut jetter un grand jour sur les menées des Anglois: l'auteur de la lettre ajoute qu'il vient de faire arrêter un petit bateau chargé de bleds qu'on exportoit. — La convention charge le ministre de donner de l'avancement au citoyen Eynard.

Les plaques de cheminées portant des signes de féodalité & de royauté devront être retournées dans le délai d'un mois, aux frais des propriétaires.

Danton, qui a essuyé une forte maladie, & qui est en convalescence, écrit à la convention pour la prier de lui permettre d'aller respirer quelques jours l'air natal à Arcis-sur-Aube. L'assemblée accorde un congé à Danton.

La convention rapporte le décret en vertu duquel les pétitionnaires devoient être admis, deux jours par décade. Dorénavant des séances extraordinaires seront indiquées pour entendre les pétitions.

Les représentans-députés près l'armée des Pyrénées-Orientales, écrivant de Perpignan, que les Espagnols ont été forcés d'abandonner leurs trois camps, avec une grande quantité de munitions. Les troupes de la république sont entrées dans la ville d'Elne. Ces succès brillans ont eu lieu depuis que le général Dagobert, sentant son insuffisance, a laissé le

commandement en chef au plus ancien général divisionnaire pour retourner au Mont-Libre.

Séance du 22^e jour du premier mois de l'an second de la république.

Dubois-Crancé & Gautier écrivent du quartier-général de Lyon, le 9 octobre, que les soldats républicains sont entrés dans la ville rebelle sans commettre le moindre désordre; ils se font, au contraire, honorés par des actes d'humanité, en partageant leur pain avec les malheureuses victimes de l'aristocratie. C'est par la partie faible, par Vaize, que les rebelles, au nombre d'environ 4 mille, se sont échappés avec des canons & des caissons remplis d'or & d'argent: nos troupes les ont poursuivis, en ont tués 1500 & fait prisonniers 600 à 800, parmi lesquels se trouve *monsieur de Vriou*, ex-conseiller, l'un des principaux chefs de la révolte; il est vraisemblable que ces canons de fuyards ne parviendra pas jusqu'à la frontière. Les deux représentans ajoutent ces mots, en parlant de leur rappel: « La république est bien forte, puisque du sein même de la victoire, du milieu des embrasemens & des démonstrations de joie d'un peuple reconnaissant, l'on peut rappeler des fonctionnaires publics, & les arracher sans danger de dessus le char de triomphe ».

Couthon, Maignot, Châteauneuf & Laporte, représentans à Lyon, écrivent sous la même date: « Les scélérats furent avec leurs armes & leurs trésors; ils ont été presque cernés dans le faubourg de Vaize; 400 de ces monstres ont déjà mordu la poussière: nous les tuons tous, ou ils seront tous enchaînés. Les troupes sont entrées dans Lyon aux acclamations d'un peuple immense, qui s'écrioit: *Vive la république, vive la montagne*; elles ont fait serment de respecter les personnes & les propriétés. Le tocsin sonne dans toutes les campagnes voisines: on harcèle les fugitifs; nous avons donné ordre de leur courir sus, comme sur des animaux féroces qui veulent dévorer le genre-humain.

Le général Dagobert écrit de Cambredon, ville espagnole, en date du 5 octobre, que nos troupes ont enfoncé les portes de cette ville, & n'y ont trouvé personne; les habitans avoient fui: nos soldats ont pris dans les maisons du pain & du vin; ils ont trouvé aussi des culottes & se sont équipés de tous points. La colonne du Mont-Libre n'a fait aucun mouvement.

Une lettre des représentans, datée de Bagnols le 6 octobre, porte que nous avons pris encore sur les Espagnols la ville d'Arbaler. Collioure est à l'abri de toute atteinte; nous occupons la rive droite de la Tech, de manière que l'ennemi n'ose pas même essayer une retraite, quatre fois il nous a attaqués, quatre fois il a été battu; nous n'avions que 300 hommes de cavalerie, il en avoit 1200: nous lui avons fait 150 prisonniers & tués 2 à 300 hommes: notre perte en tués & blessés n'est que de 60. A St-Geniez nous nous sommes emparés d'un hôpital garni de lits, marelats, couvertures & autres effets pour 7 à 800 malades.

Le 9 octobre, les rebelles de la Vendée ont été complètement défaits.

(A demain les détails).

Païemens de l'hôtel-de-ville de Paris, six premiers mois 1793.
Lettre L.